



Agriculture



CERTIPHYTO

Public ciblé :

Opérateur et décideur avec ou sans agrément



EPLEFPA du Morvan
CFPPA du Morvan
rue Pierre Mendès France
58120 Chateau-Chinon
Tél : 03.86.79.49.30

Mail : cfppa.chateau-chinon@educagri.fr
www.morvanformations.com



Certiphyto Primo-Certificat

CONTEXTE

Suite à la directive Européenne sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques adoptée en 2009 et la volonté nationale de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques de moitié au travers du plan «Ecophyto», toute personne exerçant une activité professionnelle agricole ou non agricole, en contact direct ou indirect avec l'utilisation des produits phytosanitaires doit désormais détenir un Certificat Individuel professionnel.

OBJECTIFS

L'objectif principal de la formation est d'assimiler les connaissances en lien avec l'utilisation professionnelle de produits phytopharmaceutiques:

- Acquérir des connaissances en matière de réglementation
- Prévenir des risques pour la santé de l'homme et pour l'environnement
- Définir les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne exerçant une activité professionnelle agricole ou non agricole, en contact direct ou indirect avec l'utilisation des produits phytosanitaires.

PRÉREQUIS DES PARTICIPANTS

- Être concerné par la problématique
- Avoir besoin d'utiliser des produits phytopharmaceutiques
- Encadrer des équipes assurant des traitements

CONTENU

- Réglementation: en vigueur et relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à titre professionnel, autorisation de mise sur le marché, stockage, transport, évacuation des déchets, responsabilité des applicateurs et vis-à-vis des tiers, agrément d'entreprise...
- Risque pour l'environnement et les principales voies de contamination et prévention des risques
- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, mesures à prendre pour les réduire et conduite à tenir en cas d'accident
- Réduction de l'usage et méthodes alternatives
- Présentation du site e-phy
- Présentation du site service-publice.fr et de la démarche en ligne de demande de diplôme

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants
- Les apports théoriques seront illustrés par des descriptions et analyses d'exemples concrets.
- Supports audiovisuels
- Travaux pratiques: utilisation des équipements de protection individuelle, études de documents techniques.

MODE DE VALIDATION DES ACQUIS

- Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de chaque module et à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion
- Test d'évaluation des connaissances informatique sous forme de QCM effectué à la fin de chaque module et à la fin de la formation. Suivant la formation certiphyto suivie par le stagiaire ce dernier doit obtenir un score réglementaire sur trente ou vingt questions (cf-tableau ci-dessous) pour obtenir le diplôme
- Attestation de suivi de formation et Bordereau de Score

FORMATEUR(S)

Jean-Nicolas FOLLIET. Plusieurs formateurs peuvent intervenir pour s'adapter au mieux aux attentes des stagiaires.

LIEU

Cfppa du Morvan,
rue Pierre Mendes-France
58120 CHATEAU-CHINON

OU

En distanciel avec passage
du QCM en présentiel

Catégories		Durée	Score QCM (Obligatoire pour obtenir le diplôme)	Tarifs	Dates
Décideur en entreprise	Non soumis à agrément	14H (2 jours) + QCM	15/30	350,00€	3-4- Novembre 2021 5-6 Janvier 2022 15-16 Mars 2022 3-4 Mai 2022 28-29 Juin 2022
	Soumis à agrément	21h (3 jours) + QCM	20/30	525,00€	3-4-5 Novembre 2021 5-6-7 Janvier 2022 15-16-17 Mars 2022 3-4-5 Mai 2022 28-29-30 Juin 2022
Opérateur		14h (2 jours) + QCM	12/30	350,00€	3-4- Novembre 2021 5-6 Janvier 2022 15-16 Mars 2022 3-4 Mai 2022 28-29 Juin 2022

Certiphyto Renouvellement

CONTEXTE

Suite à la directive Européenne sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques adoptée en 2009 et la volonté nationale de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques de moitié au travers du plan «Ecophyto», toute personne exerçant une activité professionnelle agricole ou non agricole, en contact direct ou indirect avec l'utilisation des produits phytosanitaires doit désormais détenir un Certificat Individuel professionnel.

OBJECTIFS

L'objectif principal de la formation est de mettre à jour et revoir les connaissances en lien avec l'utilisation professionnelle de produits phytopharmaceutiques en matière de :

- Réglementation
- Risques pour la santé de l'homme et pour l'environnement
- Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne exerçant une activité professionnelle agricole ou non agricole, en contact direct ou indirect avec l'utilisation des produits phytosanitaires, possédant déjà le diplôme Certiphyto dans la catégorie demandée.

PRÉREQUIS DES PARTICIPANTS

- Être concerné par la problématique
- Avoir besoin d'utiliser des produits phytopharmaceutiques
- Posséder le Certiphyto dans la catégorie demandée

CONTENU

- Réglementation: en vigueur et relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à titre professionnel, autorisation de mise sur le marché, stockage, transport, évacuation des déchets, responsabilité des applicateurs et vis-à-vis des tiers, agrément d'entreprise...
- Risque pour l'environnement et les principales voies de contamination et prévention des risques
- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, mesures à prendre pour les réduire et conduite à tenir en cas d'accident
- Réduction de l'usage et méthodes alternatives
- Présentation du site service-public.fr et de la démarche en ligne de demande de diplôme

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants
- Les apports théoriques seront illustrés par des descriptions et analyses d'exemples concrets .
- Supports audiovisuels
- Travaux pratiques: études de documents techniques

MODE DE VALIDATION DES ACQUIS

- Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de chaque module et à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion
- Attestation de suivi de formation

FORMATEUR(S)

Jean-Nicolas FOLLIET. Plusieurs formateurs peuvent intervenir pour s'adapter au mieux aux attentes des stagiaires.

LIEU

Cfppa du Morvan,

rue Pierre Mendes-France
58120 CHATEAU-CHINON

OU

En distanciel avec passage
du QCM en présentiel

Catégories		Durée	Tarif	Dates
Décideur en entreprise	Non soumis à agrément	7 h (1 jour)	175,00 €	04 Novembre 2021 06 Janvier 2022 16 Mars 2022 04 Mai 2022 29 Juin 2022
	Soumis à agrément	7 h (1 jour)	175,00 €	
Opérateur		7 h (1 jour)	175,00 €	

Certiphyto

Primo-Certificat et Renouvellement

Test QCM seul

CONTEXTE

Suite à la directive Européenne sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques adoptée en 2009 et la volonté nationale de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques de moitié au travers du plan «Ecophyto», toute personne exerçant une activité professionnelle agricole ou non agricole, en contact direct ou indirect avec l'utilisation des produits phytosanitaires doit désormais détenir un Certificat Individuel professionnel. Il existe différentes voies d'accès pour obtenir ou renouveler son Certiphyto:

- Détenir un des diplômes requis depuis moins de 5 ans (plus de renseignements sur le site: <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Le-Certiphyto>)
- Réussir un test de connaissances.

CONTENU

Il s'agit d'un test QCM sur tablette informatique d'une durée d'une heure. Suivant le Certiphyto que le candidat souhaite obtenir il doit réaliser un score réglementaire.

DATES

Il suffit de contacter le CFPPA du Morvan pour définir une date d'examen et déclarer une session de test.

LIEU

Cfppa du Morvan,

rue Pierre Mendès-France
58120 CHATEAU-CHINON